



Constat d'huissier obligatoire?

Par **xxsophmarcxx**, le **21/10/2011** à **15:01**

Bonjour,rrnJe suis acheteur pour le compte d'une entreprise et j'ai des équipements industriels à faire évacuer. J'ai fait appel à un ferrailleur qui garantit pouvoir me fournir une attestation de destruction des équipements. rnJe voudrais m'assurer que cette attestation est suffisante d'un point de vue comptable et légal et qu'il n'est pas obligatoire de faire appel à un huissier de justice pour constater la destruction.rnJe précise qu'il s'agit de matériel ayant fait l'objet d'une immobilisationrrnmais hors d'état de marche à présent.rnrnEn vous remerciant par avance pour vos réponses.